

ExonHit annonce la signature d'un accord de licence entre Allergan et Bristol-Myers Squibb pour EHT/AGN 0001

- ExonHit recevra un versement initial de 4 millions de dollars
- ExonHit pourra recevoir d'Allergan des paiements d'étape dépassant 32 millions de dollars ainsi que des redevances sur les ventes futures
- La molécule originale a été découverte par ExonHit grâce à sa technologie de profilage génomique

Paris, France – le 3 mars 2010 – ExonHit Therapeutics (Alternext: ALEHT) annonce aujourd'hui la signature par Allergan, Inc. (NYSE : AGN) et Bristol-Myers Squibb Company (NYSE : BMY) d'un accord de licence exclusive mondiale portant sur le développement et la commercialisation d'EHT/AGN 0001 (AGN-209323), le composé le plus avancé de la collaboration d'ExonHit avec Allergan. EHT/AGN 0001 est prêt à entrer en Phase II, c'est une petite molécule administrée oralement, en développement clinique dans la douleur neuropathique. L'accord entre Allergan et Bristol-Myers Squibb comprend aussi la cession des droits pour EHT/AGN 0002 et ses autres composés associés.

« L'annonce d'aujourd'hui démontre une nouvelle fois la valeur de notre plateforme technologique et le gain de temps qu'elle permet pour la découverte de nouvelles molécules. Nous sommes très enthousiastes à l'idée qu'un candidat médicament conçu et synthétisé par ExonHit et découvert dans le cadre de notre collaboration avec Allergan poursuive son développement avec Bristol-Myers Squibb », a déclaré le D^r Loïc Maurel, Président du Directoire d'ExonHit Therapeutics.

« Nous sommes heureux à la fois parce que notre collaboration avec ExonHit a conduit à un programme clinique réussi mais également parce que BMS s'engage à poursuivre son développement dans la douleur neuropathique », a dit le D^r Scott M. Whitcup, Vice-président exécutif, Recherche & Développement et Chief Scientific Officer d'Allergan. *« Nous sommes impatients de continuer notre travail avec ExonHit et de découvrir et de développer de nouveaux composés prometteurs ».*

Selon les termes de la sous-licence consentie par Allergan à Bristol-Myers Squibb, ExonHit recevra un versement initial de 4 millions de dollars. ExonHit pourra percevoir des paiements d'étape en fonction du développement et de l'enregistrement d'EHT/AGN 0001, et ceci pour un montant qui pourrait dépasser 32 millions de dollars. ExonHit recevra également des redevances sur les futures ventes mondiales.

La mise en œuvre de l'accord de collaboration entre Bristol-Myers Squibb et Allergan est soumise à l'accord des autorités américaines de la concurrence conformément aux dispositions de la loi antitrust Hart-Scott-Rodino de 1976 ainsi qu'aux autres autorisations réglementaires habituelles.

ExonHit continuera sa collaboration avec Allergan sur d'autres composés.

A propos d'EHT/AGN 0001 (AGN-209323)

EHT/AGN 0001 est une petite molécule administrée oralement qui pourrait soulager les symptômes de la douleur neuropathique grâce à un nouveau mode d'action. Elle a été conçue et synthétisée par ExonHit dans le cadre de la collaboration avec Allergan.

A propos d'ExonHit Therapeutics

ExonHit Therapeutics (Alternext : ALETH) est une société biopharmaceutique émergente active à la fois dans le thérapeutique et le diagnostic. ExonHit s'appuie sur une plateforme technologique propriétaire d'analyse de l'épissage alternatif de l'ARN pour développer des diagnostics moléculaires innovants et des thérapies ciblant les maladies neurodégénératives et les cancers. La société a une stratégie d'investissement équilibrée, avec des programmes de recherche internes et des collaborations stratégiques, notamment avec bioMérieux et Allergan.

ExonHit Therapeutics est basée à Paris et a une filiale américaine à Gaithersburg dans le Maryland. La société est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. Pour toute information complémentaire, visitez le site : <http://www.exonhit.com>.

Avertissement

Ce communiqué comporte des affirmations concernant des résultats à venir et d'autres événements futurs, notamment et de façon non exclusive, les déclarations du Dr. Loïc Maurel et du Dr. Whitcup, et d'autres déclarations concernant le potentiel de la molécule AGN-209323, ses applications dans le traitement de la douleur neuropathique et le résultat du développement d'AGN-209323. Ces affirmations sont fondées sur la vision actuelle et les hypothèses de la Société connues à ce jour. Les résultats futurs peuvent être significativement différents à la suite de nombreux facteurs affectant l'activité de la Société, incluant notamment et de façon non exclusive : les changements affectant la concurrence, les conditions de marché et la réglementation; la durée et l'incertitude des résultats de R&D et des processus de contrôle; les avancées technologiques et les brevets obtenus pas les concurrents, la performance, incluant l'approbation, l'introduction et l'acceptation des nouveaux produits et l'acceptation des produits déjà commercialisés, les résultats de litiges en cours ou à venir. En conséquence, le lecteur doit prendre avec précaution ces affirmations.

En outre, ExonHit Therapeutics, ses actionnaires et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, conseils et salariés respectifs n'ont pas vérifié l'exactitude des, et ne font aucune déclaration ou garantie sur, les informations statistiques ou les informations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué qui proviennent ou sont dérivées de sources tierces ou de publications de l'industrie ; ces données statistiques et informations prévisionnelles ne sont utilisées dans ce communiqué qu'à des fins d'information.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue français et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

Contacts

ExonHit Therapeutics

Corinne Hoff
+33 1 58 05 47 04
corinne.hoff@exonhit.com

Alize RP

Caroline Carmagnol
+ 33 6 64 18 99 59
caroline@alizerp.com